

# DÉPARTEMENT DU CHER – COMMUNE DE NANÇAY

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2024

Réuni le jeudi quinze février deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, salle de la mairie de Nançay, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire, le Conseil Municipal a délibéré sur les questions suivantes :

**Étaient présents :** Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, LE BEUF.  
Messieurs BAILLY, BONNOT, IMBAULT, LEFEVRE, RAGOBERT, URBAIN.

**Était excusé :** Monsieur PERRIER qui a donné pouvoir à Monsieur URBAIN.

**Étaient absents :** Mesdames GUÉRU, MARY, Monsieur BARRÉ.

### RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA MAIRIE

Le Maire rappelle le projet de réhabilitation de la mairie et ses enjeux.

Il présente les plans, l'estimation, le plan de financement prévisionnel au stade de l'Avant-Projet Définitif (APD) et sollicite l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention de DETR ainsi qu'auprès des différents financeurs fléchés dans le tableau de financement ci-dessous.

Le coût global prévisionnel de l'opération au stade Avant-Projet Définitif (APD) est estimé à 239 001.69 € H.T. de dépenses éligibles à la DETR.

Attendu que ce projet peut relever des opérations éligibles au titre de la catégorie 61 (tout bâtiment public appartenant aux Communes et Communautés de Communes : acquisition, construction, rénovation et travaux d'aménagement) de la DETR et de la DSIL 2024,

Attendu que ce projet peut aussi s'inscrire dans le nouveau Contrat Régional de Solidarité Territorial (CRST) du Pays Sancerre Sologne sur la fiche 35 (plan isolation régional des bâtiments publics),

Attendu que ce projet est éligible à une aide du Conseil départemental du Cher dans le cadre de la politique de développement des territoires au volet 1.1 (Maisons de services à la population),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 1 abstention,

adopte l'opération de réhabilitation de la mairie,

approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération,

autorise Monsieur le Maire à réaliser auprès :

- de la Préfecture du Cher, au titre de la catégorie 61 une demande de DETR de 91 000.00 €,
- de la Région Centre Val de Loire, au titre du Contrat Régional de Solidarité Territorial (CRST), une demande de subvention de 20 000.00 €,
- du Conseil Départemental du Cher, au titre de la Politique de Développement du Territoire, une demande de subvention de 50 000.00 €,
- du SDE 18, une demande de subvention de 3 300.00 €,

autorise le Maire à signer tout acte administratif, juridique et financier se rapportant à cette opération, dit que les crédits correspondants à cette opération seront inscrits au budget primitif 2024.

### COTISATIONS

a) Association des Maires du Cher :

Le conseil municipal décide de verser la cotisation annuelle d'un montant de 44.00 € à l'Association des Maires du Cher.

b) Association des Maires de France :

Le conseil municipal décide de cotiser pour 2024 à l'Association des Maires de France pour la somme de 135.29 €.

c) Conseil National des Villes et Villages Fleuris :

Le montant de la cotisation annuelle du Conseil National des Villes et Villages Fleuris est de 90.00 € ; le conseil accepte.

.../...

.../...

d) ARF Centre Val de Loire

La cotisation annuelle à l'Agence Régionale pour le Fleurissement s'élève à 40.00 €. Le conseil donne son accord.

### **EXAMEN DE DEVIS**

- a) Le devis de l'Entreprise DOUBLET pour la fourniture d'un mat et d'un drapeau s'élève à 573.60 € T.T.C. Le conseil l'accepte.
- b) L'Entreprise Leroy Merlin a établi un devis pour finaliser la clôture entre les services techniques et le camping. Le montant est de 2 040.50 € T.T.C. Le conseil donne son accord.
- c) Le devis des Floriades de l'Arnon se monte à 2 709.27 € T.T.C.
- d) Deux devis sont présentés pour l'achat de matériel de cuisine : le moins cher est celui de la Société Henri Julien pour un montant de 159.60 € T.T.C.
- e) Afin d'améliorer la sécurité près des écoles, il est décidé d'acheter deux panneaux lumineux. Le choix entre deux modèles a été fait et il en coûtera 1 332.48 € T.T.C.

### **AUGMENTATION DES LOYERS**

Selon l'indice de référence des loyers, le montant du loyer annuel demandé à Only Camp sera augmenté au 1<sup>er</sup> mars 2024 de 3.50 %.

### **TÉLÉPHONIE**

- a) Le Maire donne lecture du courrier du Président du Conseil Départemental du Cher l'informant que le Département suit bien le dossier concernant l'antenne et fait tout son possible pour aider la Commune.
- b) Orange a renvoyé un courrier indiquant que les lignes « cuivre » vont bientôt être supprimées.
- c) Le Collectif a adressé un courrier au conseil demandant à la Commune de prendre un avocat pour la judiciarisation du contentieux sur la couverture en téléphonie mobile. Après différents échanges, suite à une suspension de séance, le conseil réfléchira et convoquera le Collectif.

### **DÉMISSION**

Monsieur Sylvain PINGUET, conseiller municipal, a remis sa démission au Maire le 27 décembre 2023, suite à son embauche en qualité d'adjoint technique à temps non complet à la Commune depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### **INFORMATIONS**

Le Maire informe le conseil que :

- ✓ les travaux d'enfouissement Route de Salbris vont commencer bientôt,
- ✓ le bulletin municipal est à l'impression et sera distribué prochainement,
- ✓ Monsieur le Préfet a été saisi d'une demande pour la sécurité lors de la Nuit des Étoiles et de la fête « Berdigne Berdogne » qui attirent plus de 2 000 personnes et qui se dérouleront pendant les jeux olympiques.
- ✓ l'ouverture de la pêche à l'étang de la Chauz aura lieu le lundi de Pâques à 12 heures,
- ✓ des devis sont demandés pour différents travaux et seront choisis selon la capacité financière lors du budget primitif.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Il a été demandé au Maire quels sont les dossiers en cours de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne ; le Maire indique que le PLUi, le Scott et le règlement publicitaire sont en cours d'élaboration, que les travaux de la piscine vont débiter, que certaines Communes ont des fermetures de classes, que le nouveau tri des déchets se passe bien dans l'ensemble à Nançay.

Le Maire,